

COMMUNIQUE DE PRESSE

Qualité des eaux littorales Présence de toxines lipophiles sur une partie du littoral morbihannais

situation au 16 août 2018

En raison de la contamination de palourdes par des toxines microbiologiques, une interdiction de pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine **de tous les coquillages fouisseurs, notamment palourdes, coques (groupe 2)** a été prononcée **le 16 août 2018** par le préfet du département pour la zone suivante :

- **le Plec en rivière d'Etel,**

Ces interdictions s'appliqueront jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.

Cette interdiction ne s'applique pas aux huîtres de la ria d'Etel dont les résultats attestent de la bonne qualité sanitaire.

Pour tous renseignements, consulter la carte sanitaire du statut des zones de production à l'adresse suivante : www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts, ou contacter les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 31).

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan à l'adresse suivante : www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime.



morbihan.gouv.fr



[@prefet56](https://twitter.com/prefet56)



Préfet du Morbihan